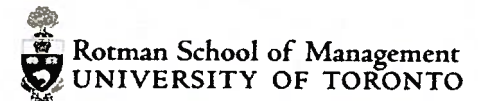


090206-MEI Logo (Fr only).jpg

Rôles et devoirs des administrateurs d'OBNL

Sean Finn



Rôle de l'administrateur d'OBNL

- **Bénévolat**
- **Devoir de fiduciaire**
- **Norme de diligence**

Devoirs de l'administrateur

LES DEVOIRS FIDUCIAIRES

- Relation de confiance
- Loyauté
- Transparence et honnêteté
- Bonne foi
- *Code Civil du Québec* (articles 321 et 322)

Devoirs de l'administrateur

LES CONFLITS D'INTÉRÊT

- **Directs vs apparents**
- **Administrateur indépendant vs non indépendant**
- **Divulguer l'intérêt**
- **Ne pas participer aux débats**
- **Se récuser et ne pas voter**
- ***Code Civil du Québec* (articles 323 à 326)**

Devoirs de l'administrateur

DEVOIR D'AGIR AVEC SOIN ET DILIGENCE

Art. 322 CCQ

« L'administrateur doit agir avec prudence et diligence. Il doit aussi agir avec honnêteté et loyauté dans l'intérêt de la personne morale »

Art. 148. (1) LCBNL

« Les administrateurs et les dirigeants sont tenus, dans l'exercice de leurs fonctions, d'agir avec intégrité et de bonne foi, au mieux des intérêts de l'organisation, ainsi qu'avec le soin, la diligence et la compétence dont ferait preuve, en pareilles circonstances, une personne prudente »

Devoirs de l'administrateur

- **Test de la personne raisonnable**
- **Standards variables selon les connaissances et compétences**
- **Supervision active et prise de décisions**

Supervision de la direction

L'ADMINISTRATEUR A UN DEVOIR DE SUPERVISION ACTIVE. IL DOIT

- **Comprendre l'organisme**
- **Assister aux réunions**
- **Déléguer mais ne pas abdiquer**
- **Questionner l'information fournie**
- **Recourir à des conseillers externes si nécessaire**
- **S'assurer d'agir dans le meilleur intérêt de l'organisation et ne pas adopter une conduite passive**

Supervision de la direction

L'importance des communications entre le conseil et la direction

- Faits exagérés
- Faits vs opinions
- Commentaires diffamatoires et perceptions

Décisions du conseil d'administration

- **Responsable des décisions prises par le conseil d'administration (article 337 CCQ)**
- **En cas d'absence, l'administrateur est présumé ne pas avoir approuvé les décisions**
- **Possibilité de poursuites**

Décisions du conseil d'administration

RÈGLES DE L'APPRÉCIATION COMMERCIALE (« *Business Judgment Rule* »)

- Décisions prises en toute honnêteté et de bonne foi
- Les tribunaux mettent l'accent sur les résultats finaux
- Décisions prises selon le jugement de l'administrateur

Décisions du conseil d'administration

- **Processus et analyse critique**
- **Processus solide de prise de décision**

« Faire preuve de rigueur dans les délibérations et de diligence dans la prise de décision »

Décisions du conseil d'administration

■ Questions

- Le conseil a-t-il compris les enjeux?
- Combien de temps ses membres ont-ils consacré à l'étude de la question et la prise de décision?
- Le temps consacré correspondait-il à l'importance de la question?
- Les membres ont-ils sollicité des conseils externes?
- Le conseil s'est-il fié aux données repères (« benchmarks »)?
- Les données repères étaient-elles comparables?

Notes et procès-verbaux

- Sauvegarder ou ne pas sauvegarder ?
- Documentation soumise aux administrateurs
- Notes des administrateurs
- Procès-verbaux du conseil

*garder seulement
le P-V officiel*

Risques éventuels

- Erreurs et omissions
- Actes fautifs
- Responsabilité civile
- Respect des lois et des règlements
- Lois sur les normes du travail
- *Loi sur les compagnies* du Québec - 6 mois de salaire
- *Loi canadienne sur les sociétés par actions* – 6 mois de salaire
- Loi sur l'impôt du revenu

Responsabilit  s impos  es par la loi

- **Sant   et s  curit   au travail**
- **Lois environnementales**
- **Retenues salariales (Revenu Canada / Qu  bec)**
- **Organismes de bienfaisance – investissements**
 - Loi sur les fiduciaires
 - Utilisation de conseillers
 - Politique d'investissement / ententes / examen
 - Legs et dons

Protection

- **Diligence raisonnable**
- **Présence aux réunions du conseil**
- **Indemnisation**
- **Assurance** →

Assurance

- **Divisibilité des représentations**
- **Définition des demandes d'indemnisation**
- **Plafonds de couverture**
- **Exclusions**
- **Coûts de défense**

Éléments à considérer avant de se joindre à un conseil d'administration d'OBNL...

Éléments à considérer

- Situation actuelle de l'organisme
- Défis à relever (\$, relève, stratégie)
- Sujets sur lesquels se penchent le Conseil actuellement
- Investissement requis en temps
- Pourquoi êtes-vous recruté? (financement, membership, planification stratégique, etc)
- Questions sur son indépendance comme administrateur

- évaluation du dG
- Plan Stratégique
de C.C.

INTÉRÊTS → conflit ou pas ?

Éléments à considérer

- Domaines de spécialisation et compétences des administrateurs actuels
- Complémentarité de nos compétences
- Forces et faiblesses du président
- Forces et faiblesses des administrateurs
- Qualité de la relation entre le conseil d'administration et le directeur administratif
- Assurance responsabilité pour administrateurs et dirigeants

Discussion

**Exemples concrets du rôle d'administrateur
dans des OBNL de natures différentes**

